

BIENVENUE...

... DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

LUNDI

Accueil à 9h00 par les conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

De 9h30 à 12h30, avec un conseiller CCI/CMA

Passer de porteur de projet à chef d'entreprise : Comment définir votre projet ? Quel type d'entrepreneur êtes-vous ?

L'étude de marché et le positionnement : Quel modèle économique ? Quelle offre proposer ? Quels clients cibler ? Quelle stratégie adopter pour les atteindre, les satisfaire, les fidéliser ? En cas de reprise, quelles questions poser aux cédants ? ...

De 14h00 à 17h30, avec un conseiller CCI/CMA

Stratégie et actions commerciales : Comment atteindre ses objectifs marketing ? Quelles sont les règles élémentaires à observer ?

Devis – Factures – Impayés : Comment présenter un devis, une facture ? Quelles sont les mentions obligatoires qui doivent y figurer ? Comment gérer vos impayés ?

MARDI

De 9h00 à 12h30, avec un conseiller CCI-CMA

Les mécanismes économiques et financiers de l'entreprise : Comment bâtir une prévision d'exploitation ? Comment surveiller la rentabilité de son entreprise ? Comment établir le plan de financement de son projet ?

De 13h45 à 15h15, avec un conseiller CCI-CMA

Gestion prévisionnelle et financière : Coût de revient, tableau de bord...

De 15h30 à 17h30, Rencontre avec un professionnel de la banque

L'entreprise et sa banque : Quelles sont les modalités de financement d'un projet ? Quels sont les différents types de prêts ? Comment doit-on préparer son dossier ? Comment peut-on financer ses besoins en trésorerie ?

MERCREDI

De 9h00 à 9h30

Sensibilisation à la culture entrepreneuriale avec témoignage d'un professionnel.

De 9h30 à 10h00

Le rôle du Tribunal de Commerce exposé par l'un de ses représentants.

De 10h15 à 12h30, Rencontre avec un professionnel des assurances :

L'entreprise et ses contrats d'assurance : La notion de responsabilités civile et professionnelle, quelles sont les assurances professionnelles obligatoires ? Dans quelles conditions doit-on garantir d'autres risques ? Quelles garanties personnelles complémentaires pour l'exploitant ?

De 14h00 à 16h30, avec des représentants des organismes sociaux (URSSAF ou R.S.I.) :

Protection sociale du travailleur indépendant : Quels sont les différents régimes sociaux obligatoires ? Quels sont les différents organismes concernés ? Quel est le montant des cotisations ? Quel est le niveau des prestations ? Qu'est-ce que le statut du conjoint collaborateur ?

De 16h30 à 17h30, avec un spécialiste de l'environnement :

Rénovation énergétique, économie circulaire, accessibilité des commerces, économie d'énergie, gestion des déchets dangereux... Quelles sont les opportunités de marché qu'offre le développement durable ? Quelles sont les réglementations et les bonnes pratiques au sein de ma profession ? Comment optimiser la gestion environnementale et économique de mon entreprise ?

JEUDI

De 9h00 à 9h30 : Positionnement du groupe et orientation vers le module adapté au projet

Module : Lancer son entreprise

De 9h30 à 10h30, avec un conseiller CCI/CMA

Les mécanismes économiques et financiers de l'entreprise : Financement et aides à la création-reprise

De 10h45 à 12h30, avec un spécialiste juridique

Les formes juridiques de l'entreprise et les formalités : Quel statut juridique choisir ? Rôle et fonctionnement du Centre de Formalités des Entreprises. Les différentes formes de domiciliation et le bail commercial.

De 13h45 à 14h30, avec un conseiller CCI/CMA

Les ressources Humaines : Apprentissage - Embauche des salariés...

De 14h45 à 16h45 : Intervention d'un expert-comptable

La comptabilité et la fiscalité des entreprises : Quel est son rôle ? Quelles obligations devez-vous respecter ? Quels sont les différents régimes d'imposition sur les bénéficiaires ? Comment fonctionne le système déclaratif ? Quel est le mécanisme de la T.V.A. ?

De 16h45 à 17h30 : Mission du Centre de Gestion Agréé Val de France et avantages liés à l'adhésion.

Module : Lancer sa micro - entreprise

De 9h30 à 10h30, avec un spécialiste juridique

Caractéristiques juridiques de la micro - entreprise

De 10h45 à 12h30 : Avec un conseiller CCI/CMA

Gérer son entreprise en micro : Savoir remplir ses déclarations et calculer ses charges - Connaître ses obligations.

De 13h45 à 17h30, avec un spécialiste juridique

Les formalités juridiques : Rôle et fonctionnement du Centre des Formalités des Entreprises - Démarches à accomplir.

Les perspectives de développement : Sortie du régime et possibilités d'évolution.

VENDREDI

De 9h00 à 9h30 : Evaluation des connaissances acquises

De 9h30 à 12h30 :

Point sur votre projet avec des conseillers CCI/CMA spécialisés dans la création-reprise ; Conseils et orientation.

Mini forum : Rencontre avec des professionnels de l'entreprise.



STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION DÉCOUVRIR L'ENTREPRISE

Objectifs

- Acquérir les notions indispensables qui permettent de préparer au mieux le projet de création ou de reprise d'entreprise et de gérer ensuite l'entreprise
- Construire le projet de manière méthodique
- Rencontrer des partenaires de l'entreprise (banquier, expert-comptable, assureur, services fiscaux, organismes sociaux ...)

Public concerné : Futurs créateurs et repreneurs d'entreprise

Prérequis : Aucun

Modalités pédagogiques

- Des apports théoriques avec interventions d'experts de la création-reprise d'entreprise et de partenaires de l'entreprise
- Un module Juridique différencié en fonction des projets
- Des conseils et orientations en fin de stage

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis de la formation sous forme de quizz

Lieu : Maison des Entreprises, 16 rue de la Vallée Maillard, 41000 BLOIS

Durée : Une semaine – 32 heures

Coût : 250 € nets de TVA – Éligible au CPF

